passé en effet de \$69 à \$109 par mois. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si on a des résultats?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, ce problème ne relève pas directement de ma compétence, mais de celle du ministre sans portefeuille responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je lui ai transmis la question que l'honorable député m'avait posée, et il m'a laissé entendre qu'il allait y répondre lui-même à la Chambre. Je pense qu'il n'est pas à Ottawa aujourd'hui.

PROCÉDURE ET ORGANISATION

L'ACCORD SUR LE MANDAT DU COMITÉ [Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil privé. Maintenant que les partisans du gouvernement dans l'Ouest ont décidé d'appuyer les propositions de notre parti en vue d'obtenir une plus grande liberté d'action et un plus grand nombre de voix à la Chambre et un traitement moins rigoureux, le leader du gouvernement à la Chambre ne voudrait-il pas souscrire au mandat du comité de la procédure et de l'organisation, comme nous l'avons suggéré, et le présenter pour qu'il prenne effet dès la prochaine session?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il semble que les principes du parti qu'évoque le député se rattachent à une question de hiérarchie: est-ce le député de Halifax ou le député de Prince Albert qui sera le chef de ce parti. C'est là une question qu'ils doivent résoudre eux-mêmes à mon avis.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire que j'adresserai au premier ministre, étant donné que la contrition du président du Conseil privé n'a pas duré jusqu'à la période des questions. Le premier ministre ferait-il une déclaration sur la prétendue démission de sept adjoints ministériels à cause du comportement autocratique du premier ministre? Sinon, le premier ministre nierait-il la première partie de la question? Bien sûr, la deuxième est indéniable.

[M. Barnett.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vérifierai volonenquêté sur cette affaire et peut-il annoncer tiers l'affaire. Pourrais-je savoir de quel document le député donnait lecture?

M. Baldwin: Je l'ai rédigé moi-même.

Le très hon. M. Trudeau: Je pensais que c'était une œuvre de votre personnel de recherche.

LA POLLUTION

L'ÉCLATEMENT D'UNE CONDUITE DE PÉTROLE PRÈS DE FORT McMURRAY

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au sujet de la pollution dans le Nord. Le ministre voudrait-il enquêter sur les dégâts causés dans la région de Fort McMurray par l'éclatement d'une conduite de pétrole dont une large quantité s'est déversée dans l'Athabasca et de là jusqu'au delta du Mackenzie en passant par le lac Athabasca?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous enquêtons sur cette affaire et je serai heureux d'informer le député dès que j'aurai recu le rapport de mon ministère et de l'Office national de l'énergie.

M. Woolliams: Pendant que l'enquête se poursuit, je me demande si le ministre consentirait à envoyer les spécialistes du gouvernement dans la région afin d'étudier le problème et avec l'idée de nous servir de l'expérience acquise à la suite de cet accident et de ses effets sur l'écologie du Nord?

L'hon. M. Greene: Je serais heureux d'étudier cette suggestion, monsieur l'Orateur.

LA FISCALITÉ

LE LIVRE BLANC SUR LA RÉFORME—LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Le ministre croit-il encore que les modifications fiscales proposées dans le Livre blanc devront entrer en vigueur le 1er janvier 1971?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai toujours dit que, bien que le 1er janvier 1971 soit la date fixée, nous étions prêts à la repousser. Nous voulons que tout le monde ait la possibilité de se faire entendre afin que nous puissions instituer une mesure législative valable.